

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES REUNI LE 18 NOVEMBRE 2021

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Graciela Villanueva.

Collège B : Patricia Corchète, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Sébastien Malaprade, Virginie N'Dah-Sekou, Roberto Poma, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS : Martine Gail

Collège représentant extérieur :

Collège « étudiants » : Océane Layec, Juline Clémenceau, Alison Queru

Parmi les membres invités étaient présents : Sophie Blanchard, Denis Bousch, Jean-Marie Chevalier, Séverine Grelois-Delahaye, Nicolas Le Cadet, Alejandro Roman Antequera, Emmanuel Fureix.

Parmi les membres de droit étaient présentes : Karine Bellance, Karine Bergès.

1. Approbation du PV de la séance du 16 septembre 2021

Après lecture des procurations et des propositions d'amendement envoyées en amont par plusieurs membres du Conseil, et après échanges :

Le procès-verbal du 16 septembre est adopté à l'unanimité.

2. Actualités

Situation sanitaire

Un rappel est fait sur le port du masque d'autant plus indispensable que l'épidémie reprend. Des amplificateurs de voix sont à disposition auprès de Julien Giethlen.

Aucune restriction n'est annoncée concernant les universités à ce jour.

Informations sur les travaux de la dalle

Les travaux concernant la réfection de la dalle vont commencer après une longue et fructueuse concertation. Les derniers visuels produits sont disponibles sur la plateforme du conseil.

Les travaux prendront presque deux ans, en *site occupé* : les circulations seront perturbées et il est à craindre du bruit et des vibrations. Un COPIL « travaux » a été créé pour gérer au mieux les nuisances.

La première phase des travaux en partie Est (entre le restaurant universitaire et le bâtiment i) débutera fin avril/début mai, avec une interruption totale du bruit pendant la session d'examens, puis reprendra dans l'inter-session. Les travaux les plus bruyants s'arrêteront durant la seconde session. Cette première phase devrait être achevée à la rentrée. La phase Ouest (le long du bâtiment P) sera alors mise en œuvre puis la partie centrale à proximité du bâtiment i au second semestre 2022.

Structure administrative

Karine Bellance annonce le recrutement au 1^{er} décembre de Morgan Choukroune, gestionnaire financier, en remplacement de Diariatou Diaoune (fin de contrat). Mythilly Victorien, au secrétariat L1, a souhaité rejoindre son ancienne administration. Roberta Conte-Ronach est revenue au secrétariat des L1.

Statuts renouvelés

Les statuts de l'UFR ont été votés au Conseil d'administration (CA) tels qu'ils avaient été votés au précédent conseil. Ils sont mis en ligne sur le site de l'UFR.

Anne-Lise Humain-Lamoure trouve dommage que la seule abstention, qui a empêché l'unanimité, vienne de la composante, au risque d'en donner une image peu reluisante aux membres du CA notamment aux personnalités extérieures, par exemple la Municipalité de Créteil qui cofinance notre nouveau bâtiment.

Élections du prochain conseil

La DAJG a donné son accord concernant la date sur laquelle s'était accordé le Conseil - le 10 février 2022 - mais n'a pas donné d'accord sur des élections en présentiel à ce jour. Anne-Lise Humain-Lamoure demande aux membres du Conseil de réfléchir s'il est préférable de reporter les élections ou de les effectuer par voie électronique.

3. Vote budget 2022

Myriam Baron remercie tout d'abord Jean-Louis Bayle et Karine Bellance avec qui elle a travaillé pour l'élaboration de ce budget initial 2022. Elle rappelle que depuis l'année dernière, il n'y a plus qu'un budget rectificatif assez tôt dans l'année. L'expérience a montré que toutes les précautions que l'on avait prises en 2021 se sont révélées justifiées. Elle propose de commenter la répartition par grandes enveloppes, sachant que le document a déjà été transmis sous réserve du vote du conseil.

Recettes. Depuis deux ans maintenant, la dotation-contribution reste stable aux alentours de 855 000 €. Les recettes externes, hors formations continues et recherche, voisinent 300 000 €, cela représente 35% de cette dotation-contribution.

Les recettes externes de la formation continue (formation continue et DELCIFE) sont aux alentours de 385 000 €, ce qui représente 45% du volume de la dotation-contribution. Une interrogation demeure sur la pérennité des budgets obtenus dans le cadre de la loi ORE (intégrés dans la dotation). Le budget initial 2022 ne comprend pas de prévision mirobolante. Si les dispositifs d'aide à l'apprentissage sont maintenus, la visibilité sur la formation continue reste très limitée. Il convient donc de rester prudent.

Dépenses. Il est proposé de réduire l'enveloppe des investissements par prudence pour la rénovation du parc informatique d'une salle de cours, conditionnée à la rénovation préalable de la salle par le service Patrimoine. On passe donc de 44 000 € en 2021 à 32 000 €. Dans la partie fonctionnement général, il est proposé de diminuer la partie communication/matériel pédagogique de 53 000 € en 2021 à 35 000 €. De même pour le pilotage, de 55 000 € à 50 000 €. La priorité est le maintien de l'enveloppe *heures complémentaires et vacations*, l'équipe de direction propose au Conseil une enveloppe fixée en première intention, sans doute à compléter en budget rectificatif, à 795 000 €.

La partie fonctionnement des départements et des formations, qui a été votée l'année dernière avec une revalorisation et la prise en compte des trajectoires des formations, est maintenue. L'enveloppe pédagogique reste également inchangée. La provision pour risque est maintenue à un niveau bas par rapport aux années précédentes.

Donna Kesselman demande s'il est possible de voir ce qui a été dépensé l'année précédente.

Myriam Baron explique que l'équipe financière est en pleine clôture budgétaire de fin d'année, cela n'est donc pas possible pour le moment.

Anne-Lise Humain-Lamoure explique qu'il y a encore des dépenses en janvier sur le budget de l'année précédente. Les comptes ne sont clos généralement qu'au printemps pour avoir une exécution complète.

Elle indique que les investissements en recherche qui ne figurent pas ici, ont bien été votés en Commission recherche de l'Université.

Après une nouvelle lecture des procurations, **le budget initial 2022 est adopté à l'unanimité.**

4. Vote de crédits pédagogiques pour le S1 2021-2022

Myriam Baron explique qu'un appel couplé crédits pédagogiques & crédits master recherche sera fait pour le second semestre de l'année universitaire en vue du prochain conseil de gestion fin janvier.

Deux demandes de crédits « master recherche » ont été formulées pour une même étudiante. On rappelle que pour une même personne, on ne peut pas dépasser le seuil de 150 €, sachant que l'enveloppe globale est de 1050 €.

Comme il s'agit d'une seule et même étudiante, Myriam Baron propose un cofinancement avec le CHREC.

Après échanges, **la proposition de cofinancement dans la limite de 150 euros sur les crédits « master recherche » est votée à l'unanimité.**

5. Vote concernant les locaux et emplois du temps S2

Anne-Lise Humain-Lamoure informe qu'une semaine après la rentrée, 120 enseignements soit un quart des enseignements du S1 n'étaient pas placés, quel que soit le jour et l'horaire, avec néanmoins une très forte pression les mardis, mercredis et jeudis. Tous les départements étaient touchés. Les deux tiers ont pu être placés, grâce à une solidarité inter-composantes et au travail de Julien Giethlen, Karine Bellance et Jean-Marc Leblanc. Mais, à ce jour, 40 enseignements demeurent sans salle fixe et se voient déplacés chaque semaine.

L'équipe de direction a sollicité des partenaires qu'elle remercie - les Cinéma du Palais et le Conservatoire - qui ont accepté immédiatement de venir en aide à l'UFR. Mais cela suppose l'établissement de convention. L'UFR est en discussion afin d'établir des conventions pérennes de principe. Des locaux peuvent être loués à proximité, mais la disponibilité apparente en ligne est fictive et les salles petites.

Ce manque de locaux a des conséquences : complexité pour les étudiants, matériel à transporter pour les collègues, annulation de cours et impossibilité de tenir d'autres activités faute d'espace.

Cette situation tient à plusieurs facteurs :

- Des effectifs anormalement hauts, y compris en master, dus à un pic démographique et un effet Covid : tous les groupes sont chargés. Or peu de grandes salles sont à disposition.
- Dans quelques cas, un effet de la Nouvelle Offre de Formation avec des options « à choix » mal équilibrées ou des capacités d'accueil très largement dépassées, notamment dans un master.
- Des salles dans le bâtiment i sous employées à partir de 16h00, du fait des créneaux banalisés LANSAD eux-mêmes croissants étant donné les effectifs.
- Une planification incohérente à la MLRI opérée par le service Patrimoine, en dépit de demandes répétées de la part de l'UFR.

De plus, le taux d'abandon en L1 est faible cette année, comparativement aux autres années. Ce taux est plus important en L2/L3, mais il faut s'attendre à des effectifs de L1 qui restent très importants.

Plusieurs solutions existent. Des solutions immobilières : construire un nouveau bâtiment, réunir des petites salles, construire des modulaires à deux étages en lieu et place de préfabriqués (PF 900), mais cela demande du temps et des crédits très importants. L'UFR demande aussi, dans le cadre de la restructuration du bâtiment i, la réalisation, actée en 2017, de 3 grandes salles au 3^{ème} étage i1 à la place de bureaux administratifs actuellement vides. Une motion sera proposée au Conseil car la présidence souhaite revenir sur son engagement pour en refaire des bureaux administratifs.

Des solutions *non immobilières* d'organisation. Un échange avec le service Patrimoine a permis de faire le point sur la planification à la MLRI : celle-ci sera reprise au S2 par Julien Giethlen, sans que le bâtiment revienne à la charge de l'UFR.

Des solutions en interne sont également possibles, mais sont écartées :

- Le passage des cours à distance : Anne-Lise Humain-Lamoure précise que le passage en distanciel n'est pas souhaitable, sauf contraintes exceptionnelles et dans des conditions très précises. Elle alerte sur quelques mises à distance « sauvages » : aucun cours ne peut se tenir en distanciel, sans que ce soit voté au conseil de l'UFR. Cela ne peut être qu'une solution de tout dernier recours, très ponctuelle et très encadrée.
- Le samedi : les départements se sont massivement positionnés contre, sauf pour les cours qui ont déjà lieu le samedi. Ce n'est donc pas une solution proposée aujourd'hui.

Jean-Marc Leblanc précise qu'un travail exploratoire a été mené avec Julien Giethlen, les directions de département, puis les responsables LANSAD. Sur ces bases, il est proposé d'expérimenter au second semestre différentes solutions :

- Dissocier le LANSAD LEA de celui des autres départements : le département LEA Créteil représente 25% des effectifs avec un calendrier très spécifique en L3 et en Master. Proposer des créneaux spécifiques pour les étudiants de ce département permettrait d'avoir moins de créneaux banalisés dans les autres départements.
- Réduire les créneaux banalisés LANSAD hors LEA, hors master sur deux demi-journées, le lundi matin et le mercredi après-midi, avec la possibilité de créneaux de repli réduits en cas de difficulté de recrutement de vacataires (à revoir avec les responsables de LANSAD)
- Réduire les créneaux banalisés de Blocs 2 : compte tenu des amphis disponibles, on pourrait limiter ces créneaux à deux demi-journées dans la semaine (8h30-13h00).
- Utiliser réellement l'amplitude hebdomadaire et horaire possible. Dans les départements où les collègues formulent des vœux de placement, ceux-ci ne pourront émettre qu'un seul vœu en période rouge (mardi, mercredi, jeudi, de 10h à 17h), les autres vœux devront être en dehors de ces plages.
- Respecter des dates de remise des emplois du temps afin de permettre au planificateur d'assurer une meilleure visibilité sur les tensions potentielles,
- Planifier les groupes supplémentaires, sous forme « subsidiaire » dans les emplois du temps : il est proposé le maintien au 2^e semestre de tous les groupes votés et ouverts au 1^{er} semestre, qui devront être prévus et considérés comme subsidiaires – un point sur les effectifs réels sera fait pour ne pas dépasser 45 étudiants (au lieu de 40 en S1).
- Respecter le placement de cours sur des créneaux normalisés de 2 heures à partir de 8 heures du matin afin d'optimiser le placement et de faciliter d'éventuelles permutations.
- Placer les cours extérieurs à l'UFR en fin de journée ou le samedi : bien que ce soit globalement le cas, il reste des formations du PAF du Rectorat le mercredi après-midi (plage rouge), le rectorat pourrait peut-être fournir des salles, notamment de lycée dans ce créneau.

On pourrait réfléchir à l'avenir (mais cela n'est pas proposé dans l'immédiat) à la possibilité de transformer certains cours hebdomadaires en atelier pendant l'inter-semestre ou en fin d'année, si cela est pédagogiquement pertinent, ou de revoir certaines maquettes ponctuellement.

Une demande de précisions est faite sur les créneaux banalisés pour les cours de 3 heures. Il faudra privilégier pour certains le créneau 16-19h. S'ils sont positionnés en journée, ils consommeront deux créneaux normalisés, en veillant à ne pas empiéter sur un 3^{ème}.

Sophie Blanchard demande que la circulaire des emplois du temps soit envoyée plus en amont. Il est répondu que cela dépend des emplois du temps de doubles licences.

Un échange a lieu sur le fait que les emplois du temps sont faits par semestre et non à l'année. Plusieurs membres souhaitent une annualisation. Il est répondu que rien ne l'empêche, si ce n'est le risque de multiplication des modifications de dernière minute, en fonction des vacataires notamment.

Donna Kesselman félicite la direction de l'UFR pour tout ce qui est mis en œuvre, la mobilisation des locaux et des ressources. Elle valide à titre personnel la plupart des propositions soumises au vote. Le problème reste quand même les *desiderata* des enseignants. Elle s'étonne qu'on demande aux enseignants de faire les emplois du temps et non aux administratifs. Par ailleurs, elle souhaite qu'on sépare la disposition portant sur l'augmentation des effectifs par groupe des autres propositions.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que l'organisation des emplois du temps a une dimension pédagogique et qu'elle est faite dans l'intérêt de la formation, des étudiants et des collègues. Cela relève bien de l'équipe pédagogique, en revanche le placement n'est pas effectué par les enseignants dans cette UFR.

Donna Kesselman rajoute que la direction de l'UFR doit intervenir concernant les toilettes de la MLRI, qui posent une question de santé publique.

Anne-Lise Humain-Lamoure rejoint cet avis. Elle explique que cela est en cours depuis septembre auprès du service Patrimoine. Les travaux sont conséquents et vont donc prendre du temps.

Après lecture des procurations, Anne-Lise Humain-Lamoure propose de soumettre aux votes les éléments suivants :

- **Réduire les créneaux banalisés en accord avec les collègues concernés notamment LANSAD,**
- **Mettre en place les créneaux normalisés de deux heures à partir de 8h.**
- **Mise en place des vœux des collègues : limiter les vœux en plage rouge (mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 17h00) et au minimum 1 en plage verte (avant 10h00 après 17h00 mardi, mercredi, jeudi et toute la journée, lundi, vendredi)**

Ces points sont votés à l'unanimité.

Sont également soumis au vote, le maintien et la planification au S2 des groupes ouverts au S1, avec une clause de revoyure selon les effectifs réels pour ne pas dépasser 45 étudiants.

Votés à la majorité (18 voix « pour », 0 « contre », 3 abstentions)

Après échanges, **la motion suivante est soumise au vote des élus et des directions de département :**

Les élus du conseil de l'UFR LLSH ainsi que les directions de département réunis le 18 novembre 2021 souhaitent rappeler que la configuration de trois grandes salles a été prévue et actée dans le cadre de la restructuration du bâtiment en 2017 au 3^{ème} étage (aile 1). L'UFR reste dans l'attente de ces salles qui lui font défaut alors que des enseignements ne peuvent être placés ou se déroulent dans des conditions inacceptables faute de locaux adaptés aux effectifs.

Le conseil de l'UFR LLSH ainsi que les directions de département demandent que ces salles soient configurées dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant la rentrée 2022.

La motion est votée à l'unanimité.

6. Vote sur la mise à distance d'enseignements faute de locaux

Jean-Marc Leblanc explique qu'après avoir vainement cherché des salles jusqu'à ce jour, l'idée est de proposer pour quelques cours très difficiles à placer à titre exceptionnel, aux collègues de les effectuer à distance, s'ils le souhaitent. Ces cours concernent particulièrement le LEA.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que pour faire cours à distance, il faut une situation exceptionnelle, décrétée au niveau de l'État ou un vote formel de notre université et arrêté du Président. Elle indique qu'il n'y aura pas dans cette UFR d'enseignement à distance sans discussion et vote préalables au conseil, même de manière exceptionnelle.

Jean-Marc Leblanc précise ne pas proposer de distanciel en L1, L2 et en L3. La proposition concernerait majoritairement le Master LEA, si les collègues le souhaitent. Il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation vis-à-vis de ces collègues. Pour une question juridique, il faudra que chaque enseignant indique individuellement ce qu'il souhaite faire pour les dernières séances du semestre, sans possibilité d'avoir un calendrier flexible semaine par semaine. Par ailleurs, les cours ont été sélectionnés en s'assurant que durant cette période, le restaurant du CROUS était ouvert l'après-midi : c'est un espace où les étudiants pourront suivre leurs cours et ils seront prioritaires pour un prêt de matériel de telle sorte qu'ils puissent suivre ce cours, même s'ils ont cours en présentiel avant ou après.

Graciela Villanueva s'étonne alors que lors de l'Université d'Automne, à la Faculté de Droit, des salles étaient disponibles pendant toute la journée du mardi. Elle s'interroge sur la réalité des réservations et du fait que les salles soient pleines. Elle se demande si tous les locaux de toutes les composantes sont réellement pleins.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que certaines composantes jouent plus ou moins le jeu sur l'affichage des salles et les réservations au plus près de la réalité. Elle salue la FST et AEI qui ont tout de suite dégagé des ressources pour aider l'UFR. Elle souligne qu'elle n'a pas de vision sur le Droit.

Jean-Marc Leblanc ajoute que les réservations peuvent varier d'une semaine à l'autre.

Marie-Noëlle Campana précise qu'au sein du DELCIFE, la FSEG a identifié 2 salles pour accueillir les étudiants des Master anglophone et il ne restera plus qu'une salle à trouver.

Alejandro Roman Antequera et Donna Kesselman indiquent également que pour le LEA Créteil, pour les groupes d'allemand, il s'agit de 4 enseignants pour 3 semaines, pour des groupes le mardi et le jeudi après-midi.

Yolaine Parisot indique qu'elle a bien compris que tout le monde est contre le distanciel et qu'il s'agit d'une autorisation très exceptionnelle pour quelques groupes qui ne trouvent pas de salle, mais elle indique également que c'est à son sens baisser les bras. Même si elle n'a pas de solution, cela ne lui semble pas un bon signe de voter, même sous forme d'autorisation exceptionnelle, des cours en distanciel parce que l'université n'est pas capable de résoudre un problème de locaux.

Donna Kesselman rajoute qu'elle est d'accord avec Yolaine Parisot, qu'elle est l'enseignante qui enseigne le mardi après-midi et qu'elle a d'ores et déjà banalisé la 3^{ème} semaine de cours parce qu'elle a fait un partiel groupé le mercredi matin, il y a donc seulement deux semaines de tension et non trois.

Virginie N'Dah-Sekou alerte sur le fait que mutualiser des TD dans une même salle ne peut être une meilleure solution que du distanciel.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique également que certaines composantes ont pris la décision de placer d'office pour ce semestre l'ensemble des CM en distanciel. Le vote du Conseil pour 6 enseignements et pour 3 semaines ne créera aucun précédent à l'UPEC. Elle propose la mise au vote.

La mise à distance, à titre exceptionnel, d'enseignements faute de locaux est votée à la majorité (17 voix « pour », 4 « contre », 0 abstentions).

7. Informations et votes sur « Parcoursup » et « Trouver mon master »

Jean-Marc Leblanc explique que des paramétrages « Parcoursup » étaient attendus pour le 10 novembre. Ceux préalablement votés ont été reconduits en actualisant les liens vers les fiches formation, les coordonnées des responsables de formation. La clôture des derniers paramétrages (notamment les capacités d'accueil) est fixée au 16 décembre, après navettes avec la DEVE et le dialogue de gestion avec le Rectorat.

Jusqu'à présent, les capacités d'accueil affichées sur la plateforme « Parcoursup » ne prenaient pas en compte les redoublants et les étudiants admis via « Etudes en France ». Il semble que ces éléments puissent être désormais pris en compte. Il est donc proposé de définir de cette façon les capacités d'accueil 2021 en L1 et donc de baisser les capacités affichées sur la plateforme.

Anne-Lise Humain-Lamoure présente la réforme de « Trouver mon master » (TMM). Le MESRI a décidé il y a environ 3 semaines la transformation au plan national de la plateforme d'information TMM en plateforme de candidature. Les premières informations ne sont connues que depuis quelques jours, d'autres sont attendues. Il s'agirait du même prestataire et du même algorithme que Parcoursup, le fonctionnement de TMM devrait être similaire.

L'entrée reste sélective en master comme auparavant et selon les mêmes modalités. Le calendrier serait synchronisé au plan national, ce qui serait plus simple pour les étudiants et laisserait la possibilité de mieux gérer les listes d'attentes. Cependant, tous les travers de « Parcoursup » risquent de se retrouver sur TMM : une concurrence inter-établissements notamment, même si elle est déjà à l'œuvre en master. On peut craindre une augmentation du nombre des candidatures et donc de dossiers à examiner. De ce fait, et selon les logiques d'un algorithme type « Parcoursup », les critères d'admission seront de plus en plus chiffrés, alors qu'une admission en master procède également d'un projet professionnel ou de recherche. Enfin, les capacités d'accueil vont être figées pour longtemps : des capacités trop hautes et non remplies pourraient aboutir à ce que le Rectorat, dans la phase de recours, impose des candidats.

Cela concerne tous les parcours de master, MEEF compris. Cela ne concerne pas les EUR, *graduates programmes*, SFRI, qui resteront sur e-candidat puisqu'ils nécessitent une admission dans un parcours préalable.

Une question est posée sur la lisibilité de ces programmes sur la plateforme.

Il est répondu que les fiches des parcours initiaux le préciseront. Mais il n'y aura pas de fiches formation indépendantes sur TMM. Cela figure dans une note de l'université.

Trois sujets se posent : les capacités d'accueil, la rédaction des attendus (pré-requis), les critères et les pièces à demander. Les deux derniers sont moins contraignants car pouvant être modifiés chaque année. Les capacités d'accueil ne seront que difficilement modifiables, c'est donc le point le plus important. Mais seul un principe sera proposé au vote.

Les capacités d'accueil actuelles sont dites « globales », incluant les redoublants, les étudiants admis via « Etude en France » ou en formation continue. La capacité d'accueil à déterminer est celle affichée sur la plateforme. Il est proposé de ne pas être plus sélectif qu'actuellement mais d'afficher des capacités moindres en tenant compte des redoublants, des étudiants admis via « Etude en France » ou en formation continue. Pour rappel, l'UFR compte en moyenne sur les trois dernières années 618

étudiants en Master (M1+M2, mais hors MEEF), avec une capacité d'accueil globale à 884 étudiants. Le Rectorat pourrait imposer 200 étudiants en plus, ce qui mettrait les départements en difficulté compte-tenu des salles et de l'encadrement. Il est donc proposé de se rapprocher pour les capacités d'accueil affichées de la moyenne de ces trois dernières années, soit 350 en M1 (un tableau par formation présente des propositions). L'établissement nous demande un retour le 22 novembre pour les capacités d'accueil, les attendus et les pièces à demander.

En réponse à une question, il est répondu que le droit à poursuite d'études se situe au niveau de la mention, pas de l'établissement, mais que la logique pédagogique voudrait qu'il y ait une articulation L3/master.

Alejandro Roman Antequera demande si les étudiants qui souhaitent changer de parcours entre le M1 et le M2 doivent passer par e-candidat. Il est répondu oui.

Sophie Blanchard demande ce qu'il faut faire en cas de formation co-accréditée.

Il est répondu que les établissements co-portant des formations doivent se concerter et partager les capacités d'accueil, avec idéalement des formations affichées de manière identiques sur TMM.

En réponse à Juline Clémenceau, l'équipe de direction n'a eu aucune information sur le début de la campagne d'information auprès des étudiants.

En réponse à Sophie Blanchard, les capacités d'accueil sont fixées, selon les informations à cette date, uniformément à 24 pour les M1 MEEF.

Anne-Lise Humain-Lamoure propose de voter le principe suivant : les capacités d'accueil affichées sur TMM doivent être inférieures aux capacités globales en tenant compte des redoublants et des autres voies d'accès, de telle sorte que le total sur l'UFR reste supérieur à la moyenne des admis des 3 dernières années, tout en étant nettement en-dessous des capacités globales. L'UFR ne sera pas plus sélective qu'elle ne l'était auparavant.

Ce principe est voté à l'unanimité

Pour ce qui est des attendus, des pièces à demander et des critères, la composition de la commission d'admission (3 personnes minimum) Anne-Lise Humain-Lamoure propose que le Conseil laisse les équipes pédagogiques en décider car les parcours sont tous très différents.

En réponse à une question, Anne-Lise Humain-Lamoure indique que les documents suivants devraient être obligatoires : CV, lettres de motivation et notes en licence. Elle invite également les équipes pédagogiques à demander aux candidats un projet d'insertion professionnelle ou de recherche.

L'ordre du jour ne peut être traité en totalité dans le temps imparti au Conseil. Anne-Lise Humain-Lamoure propose de lever la séance et de convoquer un très court conseil le 25 novembre, afin d'examiner les seuls points urgents non-traités.

La séance est levée à 18H30.